



Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence.

Ordre du jour :

1. 7517 **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 122 de l'Organisation internationale du travail sur la politique de l'emploi, signée à Genève, le 9 juillet 1964**
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen

- Examen et approbation du projet de rapport
2. 7518 **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 144 de l'Organisation internationale du travail sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, signée à Genève, le 21 juin 1976**
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen

- Examen et approbation du projet de rapport
3. 7519 **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 187 de l'Organisation internationale du travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, signée à Genève, le 15 juin 2006**
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen

- Examen et approbation du projet de rapport
4. 7521 **Projet de loi portant approbation du Protocole P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, adopté par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, fait à Genève, le 11 juin 2014**
- Rapporteur : Monsieur Claude Haagen

- Examen et approbation du projet de rapport
5. **Divers**

*

Présents : M. Carlo Back, M. Marc Baum, M. Frank Colabianchi, Mme Tess Burton

remplaçant M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Claude Lamberty remplaçant Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff, M. Charles Margue, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz

M. Dan Kersch, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

Mme Vanessa Tarantini, du groupe politique LSAP, assistante au rapporteur

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, M. Jeff Engelen, M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Carole Hartmann

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Georges Engel, Président de la Commission

*

1. **7517** **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 122 de l'Organisation internationale du travail sur la politique de l'emploi, signée à Genève, le 9 juillet 1964**
2. **7518** **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 144 de l'Organisation internationale du travail sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, signée à Genève, le 21 juin 1976**
3. **7519** **Projet de loi portant approbation de la Convention n° 187 de l'Organisation internationale du travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, signée à Genève, le 15 juin 2006**
4. **7521** **Projet de loi portant approbation du Protocole P029 - Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, adopté par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, fait à Genève, le 11 juin 2014**

La commission discute les quatre projets de loi sous rubrique en bloc.

Monsieur le Rapporteur des projets de loi sous rubrique, Claude Haagen, signale que chaque projet de loi est constitué d'un article unique qui prévoit les approbations respectivement de la Convention n° 122 de l'Organisation internationale du travail sur la politique de l'emploi, signée à Genève, le 9 juillet 1964, de la Convention n° 144 de l'Organisation internationale du travail sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, signée à Genève, le 21 juin 1976, de la Convention n° 187 de l'Organisation internationale du travail sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, signée à Genève, le 15 juin 2006 et du Protocole P029 – Protocole de 2014 relatif à la convention sur le travail forcé, 1930, adopté par la Conférence générale de l'Organisation internationale du travail, fait à Genève,

le 11 juin 2014.

L'orateur signale que les chambres professionnelles et le Conseil d'État ont chacun rendu leurs avis respectifs. Concernant le projet de loi 7521, un avis de la Commission consultative des Droits de l'Homme vient s'y ajouter.

Monsieur le Député signale encore que dans le cadre du projet de loi 7521, une lettre d'erreur matérielle a été envoyée par la commission parlementaire au Conseil d'État.

L'orateur propose de traiter les quatre projets de loi en bloc et demande un modèle de base avec une extension du temps de parole pour le rapporteur.

Monsieur le Député Marc Spautz signale son accord pour que les quatre projets de loi soient traités en bloc. Il donne toutefois à considérer qu'il convient d'éviter de mélanger les projets en question, étant donné que certains ont déjà un historique plus chargé et que d'autres sont plus récents.

Monsieur le Député Marc Baum est d'accord que les quatre projets soient traités en bloc. Il propose un modèle 1 qui permettra aux intervenants de parler plus longtemps sans pour autant utiliser l'entièreté de leur temps de parole.

Monsieur le Président Georges Engel est en principe d'accord avec ce qui vient d'être proposé, à savoir de traiter en bloc les quatre projets de loi. Il propose de retenir le modèle 1 pour débattre sur l'ensemble des quatre projets de loi.

Les membres de la commission sont d'accord avec cette manière de procéder.

Monsieur le Ministre du Travail, Dan Kersch, rappelle que le vote à la Chambre des Députés constitue une première étape dans le processus de ratification des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT). Une seconde étape est celle de la notification de l'instrument national de ratification au Directeur de l'OIT par les soins de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes.

Les membres de la commission approuvent à l'unanimité les projets de rapport relatifs aux projets de loi 7517, 7518, 7519, 7521.

5. Divers

Monsieur le Ministre Dan Kersch rappelle qu'un avis du Conseil d'État au sujet du projet de loi 7516¹ relatif au détachement des travailleurs a été émis le 27

¹ Projet de loi portant modification :

1. du Code du travail en vue de transposer la directive (UE) 2018/957 du Parlement européen et du Conseil du 28 juin 2018 modifiant la directive 96/71/CE concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services ;
2. de la loi modifiée du 19 décembre 2008 ayant pour objet la coopération interadministrative et judiciaire et le renforcement des moyens de l'Administration des contributions directes, de l'Administration de l'enregistrement et des domaines et de l'Administration des douanes et accises et portant modification de
 - la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
 - la loi générale des impôts (« Abgabenordnung ») ;

octobre 2020. Monsieur le Ministre signale qu'il est prêt à traiter de ce sujet encore au courant de la semaine en cours, si possible le jeudi, 19 novembre 2020.

Monsieur le Président signale qu'une réunion de la commission parlementaire est déjà fixée pour cette date et qu'elle est en principe consacrée au volet de la sécurité sociale. L'orateur propose qu'il se concerta avec Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale pour déterminer s'il sera possible de joindre un volet travail à ladite réunion ou s'il faudra prévoir une réunion ultérieure spécialement réservée au volet travail et à l'examen du projet de loi 7516.

Monsieur le Ministre du Travail signale qu'il est important que le projet de loi relatif au détachement des travailleurs puisse encore être voté avant la fin de l'année 2020.

Luxembourg, le 16 novembre 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

Le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et
de la Sécurité sociale,
Georges Engel

-
- la loi modifiée du 17 avril 1964 portant réorganisation de l'Administration des contributions directes ;
 - la loi modifiée du 20 mars 1970 portant réorganisation de l'Administration de l'enregistrement et des domaines ;
 - la loi modifiée du 27 novembre 1933 concernant le recouvrement des contributions directes et des cotisations d'assurance sociale